

RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 00093
Numéro SIREN : 307 321 125
Nom ou dénomination : IN EXTENSO PICARDIE

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2023 sous le numéro de dépôt A2023/006390

IN EXTENSO PICARDIE
Société par actions simplifiée
au capital de 465 000,00 euros
Siège social : 53 Avenue d'Italie
80000 AMIENS
307 321 125 RCS AMIENS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 14 DECEMBRE 2023

L'an Deux Mille Vingt-Trois,
Le quatorze décembre,
A 10 heures,

Les associés de la société **IN EXTENSO PICARDIE**, société par actions simplifiée au capital de 465 000 euros, divisé en 7 750 actions de 60,00 euros chacune, dont le siège est situé 53 Avenue d'Italie, 80000 AMIENS, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au Centre ARTEA, 3^{ème} étage, 2 rue Joseph Jacquard, 62800 LIEVIN, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur David VANALDERWERELT**, en sa qualité de Président.

La CFCE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 27 novembre 2023, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions ayant droit de vote ; l'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

W
F4

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Agrément en qualité d'associé de Monsieur François HOUSPIE,*
- *Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

Le Président présente à l'Assemblée son rapport puis il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'agréer Monsieur François Gilbert Eric HOUSPIE, né le 17 juin 1975 à ARMENTIERES (95), de nationalité française, demeurant 778 Rue du Saule, 59181 STEENWERCK, en qualité d'associé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur David VANALDERWERELT de son mandat de Président à compter de ce jour, décide de nommer en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

Monsieur François Gilbert Eric HOUSPIE,
Né le 17 juin 1975 à ARMENTIERES (95),
De nationalité française,
Demeurant 778 Rue du Saule, 59181 STEENWERCK

Monsieur François HOUSPIE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

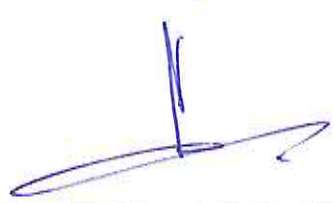
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur David VANALDERWERELT Appose sa signature précédée de la mention : <i>« Bon pour démission du mandat de Président »</i>	<i>Bon pour démission du mandat de président</i> 
Monsieur François HOUSPIE Appose sa signature précédée de la mention : <i>« Bon pour acceptation du mandat de Président »</i>	<i>Bon pour acceptation du mandat de président</i> 